

# Quand on porte la responsabilité de la vie d'autrui ...



Scène du film «La Forteresse» de Fernand Melgar.

Il faut voir «La Forteresse», de Fernand Melgar, cinéaste lausannois fils d'immigrés espagnols, reconnu par un Léopard d'or au Festival du film de Locarno. Il décrit la vie au sein du centre d'enregistrement de requérants d'asile de Vallorbe durant l'hiver 2007-2008. On est mis dans la peau de tous les acteurs: requérants eux-mêmes, auditeurs qui les entendent et apprécient leurs témoignages, personnel de sécurité et administratif, aumôniers ... Remarquable documentaire où on a voulu rester neutre, filmant la vie telle qu'elle est, sans charger qui que ce soit. Pitoyables situations des naufragés arrivant sur nos «rivages». Selon les mots d'un commentateur, on découvre «les enjeux qui prennent vie dans ce microcosme, miroir de l'affrontement planétaire entre les nantis qui ne peuvent pas accueillir toute la misère du monde et les damnés de la terre».

On se souvient de la formule «La barque est pleine» d'un conseiller fédéral durant la Seconde guerre mondiale ... Il y a des limites, bien sûr, mais qu'il est ardu de les fixer. Anecdote: je me souviens de mes scrupules, il y a une vingtaine d'années, alors que je présidais la commission d'admission d'une école de physiothérapie où on pouvait admettre un candidat sur dix. Au soir de cette sélection, je réfléchissais aux viennent-ensuite à qui nous avons fermé la possibilité d'une vie de physiothérapeute, sur la base de critères imparfaits. Mais que dire du mandat des auditeurs qui doivent écouter chaque requérant et établir un rapport, au plus près de leurs connaissances et de leur conscience. En quel-ques entretiens, responsabilité de se forger une opinion sur la qualité et la quantité des raisons qui ont amené une personne ou une famille à notre frontière. «Il y a des requérants dont je me souviendrai toute ma vie, des auditions qui m'ont laissé complètement épuisé, vidé», dit un auditeur. S'agissant des situations où on reste indécis, ambivalent mais où on finit par recommander le «non», on doit leur souhaiter une dose de capacité d'oubli, de passer à autre chose. J'ai été médecin cantonal et mon travail était souvent compliqué, portant sur des situations délicates – autres que l'admission dans une école professionnelle de la santé! J'avoue que je préfère avoir eu les responsabilités qui m'ont incombé que celles de nos concitoyens qui doivent juger les requérants d'asile.

Dans leur pratique quotidienne, les médecins eux aussi portent une responsabilité forte, dans des domaines où fleurissent chez certains les allégations

d'abus – on pense à l'AI. Sans que les enjeux soient les mêmes, il s'agit aussi de préaviser sur la suite de la vie de la personne qu'on a en face de soi. Quelque part, il s'agit aussi de barque plus ou moins pleine, de possibilité pour la caisse fédérale – alimentée par la TVA sur laquelle nous venons de voter – «d'accueillir» ou de refuser les demandes de personnes handicapées, ou gravement mal adaptées ou dépendantes de produits. Même si parfois ils aimeraient pouvoir le faire, il est clair que, déontologiquement et civiquement, les médecins n'ont pas à utiliser les mécanismes de l'assurance sociale pour que soient accordées des aides qui seraient indues. Leur préavis doit être impartial, sans juger ni le patient (l'expertisé) ni la société et les règles qu'elle s'est données. Reste que les rapports qu'ils rédigent, comme ceux des auditeurs de la procédure d'asile, sont lourds de conséquences potentielles – non ... en réalité de conséquences très réelles – pour des gens qui sont des naufragés de la vie, et pour qui il est toujours bien difficile de dire quelle part de responsabilité serait leur propre.

C'est que la vérité – ou la solution des problèmes – n'est jamais sur un bord extrême. Qu'il y ait des abus, personne n'en disconvient. Nous vivons dans un monde imparfait; c'est la vie, à tous il nous arrive une fois ou l'autre, tant soit peu, de chercher à profiter de quelque chose. Mais ne serait-il pas intéressant que tel tribun pourfendeur des dispositifs sociaux passe une journée dans le cabinet d'un médecin de famille – ou d'un médecin expert de l'AI – confronté à des situations sans issue. Et ne serait-il pas intéressant que «La Forteresse» soit présentée dans les réunions des milieux nationalistes dont un fonds de commerce est de prétendre que les abuseurs fourmillent parmi nous?

L'essentiel, le fondamental, est d'éviter des injustices voire de terribles injustices. Autant que faire se peut. Devant les histoires personnelles et familiales de la «La Forteresse» (qui, redisons-le, est un documentaire, pas une œuvre militante), on reste songeur en pensant que la plupart de ceux qui les ont vécues vont néanmoins être renvoyés à leur sort, ailleurs («Vous avez vingt-quatre heures pour quitter le territoire»).

*Dr Jean Martin, membre de la rédaction et de la Commission nationale d'éthique*